



Fondation Médecins Sans Frontières

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Fondation Médecins Sans Frontières

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration de la Fondation Médecins Sans Frontières,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Médecins Sans Frontières relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Des comptes annuels ont été arrêtés par la trésorière le 4 juin 2026. Ces comptes ont fait l'objet de notre part d'un premier rapport en date du 4 juin 2026, dans lequel nous avons certifié les comptes sans réserve.

Lors de la réunion du 17 juin 2026, le conseil d'administration a décidé de modifier une affectation de charges dans le compte de résultat par origine et destination et dans le compte d'emploi des ressources figurant dans l'annexe en vue d'une nouvelle approbation. Les comptes annuels modifiés ont été arrêtés par la trésorière en date du 17 juin 2026. Nous sommes de ce fait amenés à émettre un nouveau rapport qui se substitue à notre premier rapport du 4 juin 2026.

Nous certifions que ces comptes annuels modifiés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1. Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et 2023-03

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons contrôlé que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public sont décrites de manière appropriée dans les notes 9 « Principes, règles et méthode du C.R.O.D. » et 10 « Le compte d'emploi des ressources » de l'annexe des comptes annuels, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier de la trésorière et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la trésorière.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 29 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:
A handwritten signature in black ink, reading 'Denis Thibon', enclosed in a rectangular box with a small checkmark icon on the left side.

Denis Thibon

FONDATION MSF

ETATS FINANCIERS

31 décembre 2025



LA FONDATION
Terrain d'innovations.

en milliers d'euros	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortis. Déprec.	Net	Net
ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement (I)	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles	90	14	76	55
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	71	14	56	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	20	0	20	55 (1)
Immobilisations corporelles	66	42	24	14
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	49	42	7	14
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	17	0	17	0 (1)
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	102	0	102	18
Immobilisations financières	5	0	5	5
Autres immobilisations financières	5	0	5	5
TOTAL ACTIF IMMOBILISE - TOTAL (II)	263	57	207	92
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en-cours	0	0	0	0
Créances	2 060	0	2 060	2 846
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5	0	5	96
Créances reçues par legs ou donations	1 231	0	1 231	963
Autres créances	824	0	824	1 784
Charges constatées d'avance	0	0	0	3 (1)
Valeurs mobilières de placement	874	0	874	2 952
Disponibilités	6 144	0	6 144	3 175
TOTAL ACTIF CIRCULANT - TOTAL (III)	9 078	0	9 078	8 973
Frais d'émission des emprunts (IV)	0	0	0	0
Prime de remboursement des emprunts (V)	0	0	0	0
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)	10	0	10	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 351	57	9 294	9 065
PASSIF				
			Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise			854	854
Fonds statutaire			47	47
Dotation initiale			807	807
Réserves			3 438	3 374
Fonds Générosité Publique			2 693	2 684
Autres réserves			744	689
Report à nouveau			0	0
Excédent ou déficit de l'exercice			88	64
Situation nette			4 379	4 291
Fonds propres consommables			0	0
Subventions d'investissement			0	0
Provisions réglementées			0	0
FONDS PROPRES - TOTAL (I)			4 379	4 291
FONDS REPORTEES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations			1 150	971
Fonds dédiés			0	0
FONDS REPORTEES ET DEDIES - TOTAL (II)			1 150	971
PROVISIONS				
Provisions pour risques			10	0
Provisions pour charges			0	0
PROVISIONS - TOTAL (III)			10	0
DETTES				
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit			81	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			620	2 974
Dettes des legs ou donations			183	10
Dettes fiscales et sociales			280	810
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			17	0
Autres dettes			2 575	8
Produits constatés d'avance			0	0
DETTES - TOTAL (IV)			3 755	3 802
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)			9 294	9 065

(1) Nouvelle présentation liée au règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général

en milliers d'euros	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services	5	0
Produits de tiers financeurs	4 649	5 255
Ressources liées à la générosité du public	3 458	3 496
Dons manuels	2 795	2 795
Mécénats	467	380
Legs, donations et assurances-vie	197	321
Contributions financières	1 191	1 759
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0 (1)
Utilisations des fonds dédiés	0	59
Autres produits	5	0
PRODUITS D'EXPLOITATION- TOTAL (I)	4 659	5 315
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	2 339	3 454 (2)
Aides financières	716	0
Impôts, taxes et versements assimilés	86	129
Salaires	1 050	1 220 (2)
Cotisations sociales	486	553 (2)
Salaires et traitements, charges sociales du personnel national	0	44 (2)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	11	8
Dotations aux provisions	10	0
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0 (1)
Reports en fonds dédiés	0	0
Autres charges	2	0
CHARGES D'EXPLOITATION- TOTAL (II)	4 701	5 409
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (TOTAL I - II)	-42	-94
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	69	0
Autres intérêts et produits assimilés	54	119
Différences positives de change	6	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
PRODUITS FINANCIERS - TOTAL (III)	130	119
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	1
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	1
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	0	0
CHARGES FINANCIERES - TOTAL (IV)	0	2
2. RESULTAT FINANCIER (TOTAL III - IV)	130	118
3. RESULTAT COURANT avant impôts (TOTAL I - II + III - IV)	88	24
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	0	55 (1)
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	15 (1)
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (TOTAL V - VI)	0	41
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (TOTAL I + III + V)	4 789	5 490
TOTAL DES CHARGES (TOTAL II + IV + VI + VII + VIII)	4 701	5 425
EXCEDENT OU DEFICIT	88	64
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	2
Prestations en nature	0	9
Bénévolat	103	101
TOTAL	103	112
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite de biens	0	2
Prestations en nature	0	9
Personnel bénévole	103	101
TOTAL	103	112

(1) Application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général

(2) Reclassements liés à la présentation normée du Règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général

ANNEXES 2025

DES COMPTES SOCIAUX DE LA FONDATION MSF

(EN MILLIERS D'EUROS)

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La Fondation applique, à compter du 1er janvier 2025 :

- le règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général ;
- et le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 pour se conformer aux exigences du nouveau règlement ANC 2022-06

Ce changement de méthode comptable a pour incidences sur la présentation des états financiers :

- Au bilan :
 - Présentation des immobilisations en cours avec les avances et acomptes, aussi bien pour ce qui concerne les immobilisations incorporelles que corporelles ;
 - Présentation de la ligne « Charges constatées d'avance » dans la rubrique des « Créances ».
- Au Compte de résultat :
 - Présentation de la ligne « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » dans la rubrique « Produits d'exploitation » ;
 - Présentation de la ligne « Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » dans la rubrique « Charges d'exploitation » ;
 - Regroupement des charges et produits exceptionnels, qui étaient présentés sur plusieurs lignes en 2024 sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles » ;
 - Comptabilisation en résultat exceptionnel uniquement des produits et des charges directement liés à un événement majeur et inhabituel ;

2. SURVENUS APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif susceptible de remettre en cause la présentation des états financiers telle qu'indiquée ci-après.

3. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL

La Fondation Médecins Sans Frontières est née à l'initiative de l'Association MSF.

Depuis 2015, La Fondation MSF ancre son action dans le changement de pratiques à grande échelle. Pour atteindre cet objectif, ses projets se concentrent sur trois domaines principaux :

- L'innovation technologique : elle développe des solutions aux problèmes de terrain basée sur des innovations technologiques,
- La recherche médicale appliquée : pour valider de nouveaux protocoles médicaux, elle soutient la recherche médicale menée par d'autres acteurs institutionnels. Ces recherches, réalisées sur le terrain, sont choisies pour leur potentiel transformatif,
- La connaissance humanitaire : au sein de La Fondation, le Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (CRASH) vise à stimuler, de façon unique dans le monde des ONG, le débat et la réflexion critique sur les pratiques de terrain et plus généralement sur le monde humanitaire.

En outre, La Fondation MSF accueille depuis le 31 Aout 2018, la fondation abritée « Fondation Innovators for Humanitarian Action » (FIFHA) qui œuvre en son sein, au développement de projets innovants pour répondre aux besoins des terrains MSF et le cas échéant à ceux d'autres organisations humanitaires.

4. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Coûts historiques,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par :

- Le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général du 30 novembre 2023 ;
- Le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Nouveau Plan Comptable Général modifié par le règlement 2016-07 du 04 novembre 2016 ;
- Le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;

- Le règlement n°2022-04 du 30 juin 2022 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) complétant et modifiant le règlement, ci avant, n°2018-06 du 5 décembre 2018.
- *Le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 pour se conformer aux exigences du nouveau règlement ANC 2022-06*

L'activité de la Fondation est intégrée à 100% dans les comptes combinés du Groupe Médecins Sans Frontières France, ainsi que dans les comptes combinés de Médecins Sans Frontières International, appelé Mouvement MSF.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5. BILAN

5.1 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement ANC n°2020-09 du 04 décembre 2020 (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

NATURE DU COMPOSANT	DUREE
Brevet Licences Logiciels	1 à 15 ans
Matériel de bureau	3 ans
Matériel informatique	5 ans

5.2 LIBERALITES

Les biens et dettes reçus par legs, y compris les frais notariés, sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par le Conseil d'Administration, en l'absence de condition suspensive.

En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- Dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- Dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Les passifs provenant des legs ou donations sont constitués :

- Des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ;
- Des dettes grevant le bien transféré y compris des frais de notaires afférents ;
- De toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation.

Les dettes sont comptabilisées dans le compte « Dettes des legs ou donations ».

Le montant des produits non encore encaissés à la clôture de l'exercice est neutralisé par une charge équivalente dont la contrepartie est un passif au bilan dans la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Les « Fonds reportés liés aux legs ou donations » sont apurés au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie un produit « Utilisation de fonds reportés ».

Les revenus afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, qui surviennent après la date d'acceptation sont directement inscrits en compte de résultat dans le compte « Autres produits sur legs ou donations » sans qu'ils viennent amender les sommes inscrites au bilan. Les charges afférentes aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés viennent apurer le passif tel que constitué à la date d'acceptation.

Sur décision du Conseil d'Administration de la Fondation, les valeurs des actifs et des passifs du legs ou de la donation, valorisés et comptabilisés à la date d'acceptation, peuvent être corrigés sur la base d'informations obtenues postérieurement à la date d'acceptation de la libéralité. Les montants inscrits en fonds reportés au titre de cette libéralité s'en trouveront corrigés d'autant.

En cas de perte de valeur des éléments d'actifs non réalisés, des dépréciations sont constatées.

Enfin, la gestion temporaire d'un bien légué ou donné, entraîne la comptabilisation en résultat d'exploitation des loyers perçus et des charges de fonctionnement correspondantes.

5.3 CREANCES

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsqu'elles présentent un risque de non-recouvrement.

5.4 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En cours d'exercice, la comptabilisation des plus ou moins-values réalisées sur les valeurs mobilières de placement s'effectue selon la méthode du « premier entré, premier sorti ». Les valeurs mobilières de placement (VMP) sont évaluées à leur coût d'acquisition.

5.5 CONVERSION DES DEVICES ETRANGERES

Les créances en devises et les dettes en devises sont valorisées aux taux officiels du 31 décembre de l'exercice. Il en résulte des écarts de conversion qui, en cas de perte latente, impliquent la comptabilisation d'une provision pour pertes de change.

Les placements souscrits en devises étrangères, les avoirs en devises détenus en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) sont valorisés aux taux officiels du 31 décembre de l'exercice. Il en résulte des écarts de change passés en gains et/ou pertes de change au compte de résultat.

5.6 DISPONIBILITES

Les disponibilités comprennent des comptes de banques et de caisses.

Les dons reçus en chèques jusqu'à fin janvier de l'année suivante et datés de l'année de clôture, sont rattachés aux recettes de l'exercice clos et comptabilisés dans les comptes bancaires concernés à la clôture de l'exercice.

5.7 FONDS PROPRES

Les fonds propres se composent :

- De la dotation initiale de la Fondation MSF ;

La dotation initiale est considérée comme un ensemble d'actifs non consommables et aliénables classés dans un compte unique. La dotation initiale d'un montant de 807 milliers d'euros a été isolée en valeur de placement.

- De la dotation statutaire de la Fondation MSF ;

Selon l'article 12 des statuts de la Fondation, est prévue la constitution d'une dotation statutaire accrue du produit des libéralités acceptées sans affectation spéciale ou dont le donateur ou le testateur ne prescrit pas l'affectation et dont la capitalisation aura été décidée par le conseil d'administration. Elle est également accrue d'une fraction de l'excédent des ressources annuelles nécessaire au maintien de sa valeur. Elle peut être accrue en valeur absolue par décision du conseil d'administration. Cette dotation statutaire d'un montant de 47 milliers d'euros a été isolée en valeur de placement.

- De fonds de générosité du public ;

Le fonds de générosité du public correspond au montant des fonds non affectés et non utilisés issus de la générosité du public tel que présenté dans le Compte d'Emploi des Ressources.

- Des autres réserves ;

Elles sont mouvementées de l'affectation du résultat de l'année précédente.

Le résultat de la Fondation MSF dégagé à la clôture de l'exercice est affecté par décision du Conseil d'administration :

- À la dotation statutaire selon les dispositions décrites dans les statuts de la Fondation ;

- Au fonds de générosité du public à hauteur des fonds issus de la générosité du public non affectés et non utilisés présentés dans le CER ;
- Aux autres réserves pour le solde.

5.8 FONDS DEDIES

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018. Lorsque des fonds sont affectés par des testateurs, des donateurs, des fondateurs ou des tiers à des projets définis, la partie des ressources non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés ». Ceci matérialise comptablement l'engagement pris par la Fondation de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés » inscrit au compte de résultat.

5.9 PROVISIONS POUR RISQUES

La Fondation applique les règles de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges (ANC n°2014-03). Ces provisions permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant ne peuvent être déterminés précisément.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si la Fondation a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources.

Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation des ressources nécessaires à l'extinction des obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de l'analyse de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances de réalisation.

5.10 Présentation du compte de résultat

Le modèle de compte de résultat adopté par la Fondation est conforme au règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018 pour se conformer aux exigences du nouveau règlement ANC 2022-06 .

5.11 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier sur les valeurs mobilières de placement est comptabilisé conformément aux règles relatives à la détermination des plus ou moins-values réalisées et des moins-values latentes précisées au point 4.5 "Valeurs mobilières de placement" et 4.6 "Conversion des devises étrangères".

Le résultat financier sur les opérations de change provient de l'effet de la réévaluation au cours de clôture des

comptes de banque et caisse en devises étrangères.

Les écarts de change générés lors du règlement des créances et des dettes en devises en raison des différences de taux de change constituent des charges et produits d'exploitation.

5.12 INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les indemnités de fin de carrière, estimées à la date de clôture de l'exercice, ne présentent pas un caractère significatif. Les engagements correspondants sont évalués conformément à la recommandation ANC n°2013-02 et ne donnent lieu à la constatation d'aucune provision dans les comptes annuels de la Fondation (cf. note 5.4 « Engagements hors bilan.

Les indemnités de fin de carrière sont calculées selon la méthode des unités de crédit projeté qui consiste à projeter les droits de chaque salarié à la date de son départ en retraite. Le calcul tient compte de l'inflation des salaires et de la probabilité que le salarié soit toujours dans les effectifs à la date de son départ retraite.

Il est effectué par chaque entités du groupe MSF-France qui retient pour le calcul de la provision ses propres critères de taux moyen d'augmentation de salaire, d'actualisation, de charges sociales et de rotation du personnel. Les hypothèses actuarielles retenues peuvent donc être différentes d'une entité à l'autre.

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Départ volontaire en fonction de l'âge des salariés :
 - Salariés nés jusqu'en 1962 : 62 ans
 - Salariés nés entre 1962 et 1967 : 63 ans
 - Salariés nés à partir de 1968 : 64 ans
- Taux moyen d'augmentation de salaire : 2,6 %
- Taux d'actualisation : 3,96 %
- Taux moyen de rotation du personnel : 4 %
- Taux de charges sociales : 60,88 %

5.13 REGIME FISCAL

La Fondation reconnue d'utilité publique n'est pas assujettie aux impôts commerciaux pour ses activités.

6. DETAIL DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

6.1 DETAIL DE L'ACTIF

6.1.1. Détail des immobilisations et des amortissements

en milliers d'euros	Montant brut en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant brut en fin d'exercice
Concessions, brevets, licences et valeurs similaires	11	60	0	71
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	55	0	35	20
Immobilisations incorporelles	65	60	35	90
Installations techniques, matériel et outillage industriels	49	0	0	49
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	0	17	0	17
Immobilisations corporelles	49	17	0	66
TOTAL	114	77	35	156

en milliers d'euros	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Cumul en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Cumul en fin d'exercice
Concessions, brevets, licences et valeurs similaires	1 à 15 ans	Linéaire	11	4	0	14
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles			11	4	0	14
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 à 50 ans	Linéaire	35	8	0	42
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-	0	0	0	0
Immobilisations corporelles			35	8	0	42
TOTAL			45	11	0	57

Tableau des immobilisations - Aménagements du cadre général

Augmentation de l'exercice	Virements		Entrées		
	De Poste à Poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles	35	0	25		0
Concessions et droits similaires, brevets, marques et procédés, droits et valeurs similaires	35	0	25	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	17	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	17	0	0

Diminution de l'exercice	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De Poste à Poste	Provenant de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles	35	0	0	0	0
Concessions et droits similaires, brevets, marques et procédés, droits et valeurs similaires	0	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	35	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0

Tableau des amortissement - Aménagements du cadre général

en milliers d'euros	Ventilation des dotations			
Dotations de l'exercice	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations corporelles		4		
Concessions et droits similaires, brevets, marques et procédés, droits et valeurs similaires		4		
Immobilisations corporelles		8		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		8		

En milliers d'euros	Ventilation des diminutions		
	Diminution de l'exercice	Eléments transférés à l'actif circulant	Eléments mis hors services
		Eléments cédés	
Immobilisations incorporelles		0	0
Donations temporaires d'usufruit		0	0
Concessions et droits similaires, brevets, marques et procédés, droits et valeurs similaires		0	0
Immobilisations corporelles		0	0
Constructions		0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	0

Les immobilisations en cours Incorporelles correspondent à la part du projet SI Finance-Achat attribué à la Fondation MSF non encore mis en service au 31 décembre 2025. L'ensemble des coûts a été payé par l'association MSF qui, à travers un mandat de gestion, a ventilé la part pour chaque entité du groupe MSF concernée (SCI MSF, Fondation MSF, Epicentre, MSF Logistique, MSF Association).

6.1.2. Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Au 31 décembre 2025, les actifs de La Fondation comprennent des biens immobiliers légués et non encore cédés pour une valeur totale estimée à 102 milliers euros.

6.1.3. Créances clients, usagers et comptes rattachés

en milliers d'euros	2025	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances clients sur entités du groupe MSF-France	5	5	0
Créances clients sur entités du mouvement MSF	0	0	0
Créances clients sur entités extérieures	0	0	0
TOTAL	5	5	0

6.1.4. Créances reçues par legs ou donations

en milliers d'euros	2025	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances reçues par legs ou donations	1 231	389	842
TOTAL	1 231	389	842

6.1.5. Autres créances

en milliers d'euros	2025	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Financements privés à recevoir	0	0	0
Financements public à recevoir	0	0	0
Autres Créances	51	51	0
Fournisseurs débiteurs	0	0	0
Avances terrain	0	0	0
Personnel	8	8	0
Organismes sociaux	43	43	0
Taxes assimilées	0	0	0
Produits à recevoir	0	0	0
Diverses	1	1	0
Grants du mouvement MSF à recevoir	773	773	0
TOTAL	824	824	0

La créance sur « mouvement MSF à recevoir » concerne le financement par l'Association MSF du projet Antibio.

6.1.6. Valeurs de placement et disponibilités

Le portefeuille de placements de La Fondation au 31 décembre 2025 est constitué d'un dépôt à terme pour une valeur comptable de 874 milliers d'euros. Le livret Crédit Mutuel CAT isole la dotation initiale de 807 milliers d'euros et la dotation statuaire de 47 milliers d'euros. Au 31/12/2025, la valeur de ce livret est de 868 milliers d'euros

en milliers d'euros	2025	2024
BNP DAT	0	1 800
Crédit Mutuel CAT	868	868
BNP DATBNP	0	187
Crédit Mutuel Livret OBNIL	0	51
Crédit Mutuel Triplex Dotation	0	4
Intérêts courus	6	41
TOTAL VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	874	2 952
Banques et CCP - Fondation MSF	5 949	3 128
Banques et CCP - Fondation Abritée - FIFHA	194	46
TOTAL DISPONIBILITES	6 144	3 175
TOTAL DECOUVERT BANCAIRE	-81	0
TOTAL TRESORERIE NETTE	6 937	6 126

6.2 Détail du passif

6.2.1. Détail des fonds propres

En milliers d'euros	EXERCICE PRECEDENT							
	Montant en début d'exercice		Affectation du résultat de l'exercice précédent			Mouvement des réserves de l'exercice précédent (financement des investissements)		
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Dont NON générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Dont NON générosité du public
Dotation initiale	807	0	0	0	0	0	0	0
Dotation statutaire	47	0	0	0	0	0	0	0
Fonds propres sans droit de reprise	854	0	0	0	0	0	0	0
Réserves d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de Générosité Publique	2 684	2 684	64	64	0	-55	-55	0
Autres réserves	689	0	1		1	55	0	55
Réserves	3 374	2 684	64	64	1	0	0	0
Résultat	64	64	-64	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4 291	2 749	0	64	1	0	0	0

EXERCICE EN COURS

d'euros	Augmentation de l'exercice		Diminution ou consommation de l'exercice		Montant en fin d'exercice avant affectation du résultat par le Conseil d'Administration		
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Dont NON générosité du public
Dotation initiale	0	0	0	0	807	0	807
Dotation statutaire	0	0	0	0	47	0	47
propres sans droit de reprise	0	0	0	0	854	0	854
Réserves d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
Fonds de Générosité Publique	0	0	0	0	2 693	2 693	0
Autres réserves	0	0	0	0	744	0	744
Réserves	0	0	0	0	3 438	2 693	744
	88	109	0	0	88	109	-21
ions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	88	109	0	0	4 379	2 802	1 577

Par décision de l'Assemblée Générale du 19 juin 2025, le résultat 2024 de la Fondation MSF présentait un excédent de 64 milliers d'euros. Cet excédent a été affecté comme suit :

- En plus du fonds de générosité publique pour 64 milliers d'euros.
- En moins des autres réserves pour 0 milliers d'euros.

Les fonds propres d'ouverture s'élèvent à 4 291 milliers d'euros dont 2 693 milliers d'euros liés à la générosité du public (GP) telle que définie par le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des normes comptables.

Les ressources reportées liées à la GP en fin d'exercice, telles que calculées dans le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public, s'élèvent à 2 725 milliers d'euros.

Ces 2 725 milliers d'euros correspondent à 2 693 milliers d'euros disponibles à l'ouverture de l'exercice majorés de l'excédent annuel de GP de 109 milliers d'euros et minorés de la part de GP utilisée à hauteur de 77 milliers d'euros pour financer les investissements de l'exercice. Ainsi le montant de GP additionnel généré sur l'exercice 2025 s'élève à 32 milliers d'euros.

6.2.2. Fonds reportés liés aux legs ou donation

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Reports	Utilisations	Montant en fin d'exercice
Fonds reportés liés aux legs ou donations	971	277	-99	1 150
TOTAL	971	277	-99	1 150

Les fonds reportés représentent le montant du futur produit des legs et donations. Ils seront soldés au moment de la réalisation du bien de la succession ou de la donation. Ils s'élèvent à 1 150 milliers d'euros au 31 décembre 2025 provenant principalement d'une donation.

6.2.3. Fonds dédiés

En milliers d'euros	Montant en début d'exercice	Reports	Utilisations	Montant en fin d'exercice
Fonds dédiés	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Les fonds dédiés ont été dépensés en totalité pour le projet AI4CC de la Fondation FIFHA au 31 décembre 2025.

Conformément à l’art. 511-3 règlement ANC n° 2018-06, il convient de préciser le résultat de la Fondation abritée FIFHA au sein de résultat de la Fondation MSF. Après écritures d’utilisation des fonds dédiés, il s’établit à 0. Ci-dessous le détail des flux de la Fondation FIFHA au cours de l’année 2024 :

en milliers d'euros	Produits	Charges
Legs, donations et assurances-vie	99	0
Dons manuels	50	0
Prestations de services	0	119
Autres achats et charges externes	0	30
TOTAL	149	149

Le programme financé par la fondation FIFHA a eu pour montant des dépenses 674 milliers euros financées, qu'en partie par la fondation abritante, le reste, étant financé par La Fondation MSF elle-même.

La fondation FIFHA dispose d'une "réserve" de trésorerie de 842 milliers euros à travers la donation de parts du fonds d'investissement EURONIGHT VII réalisée en 2024.

6.2.4. Provisions pour risques et charges

Une provision pour pertes de change a été constatée au 31 décembre 2025 pour un montant de 10 milliers euros.

6.2.5. Détail du passif exigible

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

en milliers d'euros	2025	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes fournisseurs sur entités du groupe MSF-France	520	520	0	0	0
Dettes fournisseurs sur entités du mouvement MSF	44	44	0	0	0
Dettes fournisseurs sur entités extérieures	55	55	0	0	0
TOTAL	620	620	0	0	0

Dettes fiscales et sociales

en milliers d'euros	2025	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Dettes fiscales	35	35	0	0	0
Dettes sociales	245	245	0	0	0
Personnel	4	4	0	0	0
Organismes Sociaux	65	65	0	0	0
Provisions liées au personnels	176	176	0	0	0
TOTAL	280	280	0	0	0

Autres dettes

en milliers d'euros	2025	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
Autres dettes	2 575	2 575	0	0	0
Financements privés perçus d'avance	0	0	0	0	0
Financements public perçus d'avance	0	0	0	0	0
Grant à verser	0	0	0	0	0
TOTAL	2 575	2 575	0	0	0

Les autres dettes sont constituées principalement du compte courant avec l'Association MSF.

Le compte courant antérieurement au 01 janvier 2025 était dans la rubrique dettes fournisseurs et comptes rattachés.

6.3 Détail du compte de résultat

Les produits et charges ventilés par nature, sont présentés dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'exploitation sont présentés par nature et catégorie d'activité dans le compte de résultat par origine et destination, et dans le compte d'emploi annuel des ressources (voir 6. Principes, règles et méthodes du CROD).

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 42 milliers d'euros. Le résultat d'exploitation comprend le montant net des produits et des charges liés aux legs et donations cédés pour 197 milliers d'euros.

	2025	2024
Produits		
Montant perçu au titre des assurances-vie	97	77
Montants de la rubrique de produits "legs et donations" définie à l'article 213-9	1	50
Prix de ventes des biens reçus	277	185
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	99	243
Total	474	556
Charges		
Valeur nette comptable des Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	178
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Reports des en fonds reportés liés aux legs ou donations	277	56
Total	277	234
Solde	197	322

Le résultat financier est excédentaire de 130 milliers d'euros.

Le résultat exceptionnel est nul.

Le résultat net de La Fondation MSF, sur l'exercice 2025, est excédentaire de 88 milliers d'euros.

7. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	
Engagements donnés en euros	2025
SCI MSF - Location des surfaces de 14/34 avenue Jean Jaurès en TTC	170
Engagement en matière de pensions et de retraite	21
TOTAL	191
Engagements reçus en euros	2025
Engagements reçus	0
TOTAL	0

Engagements en matière de pensions et de retraites

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice représentent un montant non significatif de 21 milliers d'euros.

Aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes de la Fondation au 31 décembre 2025.

Engagements en matière de legs hors bilan

Aucun dossier de legs, non présenté au Conseil d'Administration pour approbation, était en cours d'instruction au 31 décembre 2025. Il n'y a donc pas d'engagements hors bilan sur legs.

8. AUTRES INFORMATIONS

8.1 Honoraires de commissariat aux comptes

Le montant des honoraires du cabinet ERNST & YOUNG afférent à la certification des comptes au titre de l'exercice 2025 s'élève à 18 milliers euros hors taxes. Aucun honoraire n'a été versé au titre de services autres que la certification des comptes.

8.2 Effectif

L'effectif moyen de la Fondation sur l'exercice clos au 31 décembre 2025 est de 19,09 exprimé en Equivalent Temps Plein.

Répartitions des effectifs par catégorie	
Lignes à développer par catégorie de salariés	Effectifs moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	0
Employés, techniciens, agents de maîtrise	2,07
Cadres et ingénieurs	17,02
Total	19,09

8.3 Contributions volontaires en nature

La contribution volontaire estimée à 103 K€ milliers d'euros :

- 103 K€ équivalent à 1 ETP concerne des travaux de recherche au sein du comité scientifique effectués par des bénévoles.

8.4 Conseil d'administration

La Fondation MSF est administrée par un conseil d'administration dont aucun membre n'est rémunéré au titre de sa fonction d'administrateur.

8.5 Les trois premières rémunérations versées sur l'exercice

Le cumul annuel des trois premières rémunérations versées en 2025 par la Fondation MSF s'élève à 243 508 euros. Ces rémunérations correspondent aux salaires, aux congés payés et indemnités versés dans le cadre d'éventuels départs.

Rémunération brute mensuelle des 3 premiers postes de la grille des salaires

Mme Clara NORDON	Directrice Générale	7 565 €
Mr Fabrice WEISSMAN	Directeur d'étude	6 478 €
Mme Marion PECHAYRE	Directeur d'étude	6 249 €

Les 3 rémunérations ci-dessus correspondent à des postes de salariés de la Fondation MSF.

Ces personnes ne perçoivent que des revenus salariaux. Elles ne bénéficient d'aucune autre rémunération accessoire (intéressement et/ou participation, avantage en nature). Leur rémunération est versée sur 13 mois.

9. Principes, règles et méthodes du C.R.O.D

9.1 Généralités

Par application du nouveau règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, les associations et fondations relevant des articles 3 et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 incluent dans l'annexe de leurs comptes annuels une sous-section qui comporte les états suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination défini à l'article 432-2 (CROD) ;
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 (CER) ;
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Le **CROD** rend compte pour l'année clôturée et l'année précédente de l'origine des ressources, de la destination des dépenses et de leur financement par les ressources de générosité du public.

Le CROD classe les charges en six rubriques distinctes : dépenses de missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement, dotations aux provisions, impôts sur les bénéfices et reports en fonds dédiés de l'exercice.

Il regroupe les produits dans cinq rubriques distinctes : les produits liés à la générosité du public, les produits non liés à la générosité du public, les subventions et autres concours publics, les reprises de provision et l'utilisation des fonds dédiés antérieurs. Les produits liés à la générosité du public s'entendent comme l'ensemble des dons, legs et donations reçus des personnes physiques et morales ainsi que les produits qui en découlent, comme les produits financiers, les loyers, les plus-values de cessions réalisées sur des biens dont la générosité du public a financé l'acquisition.

Côté dépenses, les dépenses de missions sociales sont distinguées entre celles réalisées en France, celles réalisées à l'étranger, et les versements à d'autres organismes (par opposition aux actions directement mises en œuvre par la Fondation).

Le **CER** rend compte de l'utilisation de la générosité du public (GP) collectée sur l'exercice pour financer les dépenses de l'exercice. Il est complété par un tableau qui récapitule les ressources de GP disponibles en début d'exercice, celles issues du résultat de l'exercice, celles utilisées pour financer les investissements de l'année. Les désinvestissements nets d'actifs antérieurement financés par la GP, intervenus sur l'exercice, constituent un abondement du même montant des ressources de GP de l'année.

9.2 Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	3 582	3 582	3 616	3 616
1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0	0	0
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	2 795	2 795	2 795	2 795
- Legs, donations et assurances-vie	196	196	321	321
- Mécénat	467	467	380	380
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	125	125	119	119
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 207		1 815	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 191		1 759	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	16		56	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	0		0	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	0	0
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	0	59	59
TOTAL	4 789	3 582	5 490	3 675
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	3 841	2 642	4 589	2 821
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par la Fondation	0	0	0	0
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par la Fondation	3 124	1 926	4 449	2 681
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	716	716	140	140
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	460	460	456	435
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	460	460	456	435
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0	0	0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	390	371	380	355
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10	0	1	0
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	0		0	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	0	0
TOTAL	4 701	3 473	5 425	3 611
EXCEDENT OU DEFICIT	88	109	64	64

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	103	103	112	112
Bénévolat	103	103	101	101
Prestations en nature	0	0	9	9
Dons en nature	0	0	2	2
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0		0	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0		0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	103	103	112	112
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	103	103	103	103
Réalisées en France	0	0	0	0
Réalisées à l'étranger	103	103	103	103
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	0	9	9
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0	0	0
TOTAL	103	103	112	112

Les tableaux de passage présentés ci-après permettent de faire le lien entre le compte de résultat et le CROD.

9.3 Tableau de passage des charges par destination (en milliers d’euros)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources							
	par l'Association	Versements à d'autres organismes	par l'Association	Versements à d'autres organismes									
Autres achats et charges externes	0	0	1 694	0	459	0	186	0	0	0	0	0	2 339
Aides financières	0	0	0	716	0	0	0	0	0	0	0	0	716
Impôts, taxes et versements assimilés	0	0	73	0	1	0	12	0	0	0	0	0	86
Salaires	0	0	920	0	0	0	130	0	0	0	0	0	1 050
Cotisations sociales	0	0	430	0	0	0	56	0	0	0	0	0	486
Dotations aux amortissements et aux Dotations aux provisions	0	0	8	0	0	0	4	0	0	0	0	0	11
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	0	0	0	0	0	0	0	10	0	0	0	0	10
Reports en fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	3 124	716	460	0	390	10	0	0	0	0	4 701

9.4 Tableau de passage des produits par destination (en milliers d’euros)

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES PRODUITS DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Produits liés à la générosité du public			Produits non liés à la générosité du public			Subventions et autres concours publics	Reprises sur provisions et dépréciations	Utilisations des fonds dédiés antérieurs	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Cotisations sans contrepartie	Dons, legs et mécénat	Autres produits liés à la générosité du public	Parrainage des entreprises	Contributions financières sans contrepartie	Autres produits non liés à la générosité du public				
Cotisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ventes de biens et services	0	0	0	0	0	5	0	0	0	5
Produits de tiers financeurs	0	3 457	1	0	1 191	0	0	0	0	4 649
Concours publics et subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dons manuels	0	2 795	0	0	0	0	0	0	0	2 795
Mécénats	0	467	0	0	0	0	0	0	0	467
Legs, donations et assurances-vie	0	196	1	0	0	0	0	0	0	197
Contributions financières	0	0	0	0	1 191	0	0	0	0	1 191
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres produits	0	0	0	0	0	5	0	0	0	5
Produits financiers	0	0	124	0	0	6	0	0	0	130
Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	3 457	125	0	1 191	16	0	0	0	4 789

9.5 Les charges par destination

9.5.1. Affectation analytique

Les dépenses sont analytiquement directement rattachées aux activités qui les génèrent.

9.5.2. Ventilation des dépenses de missions sociales

Le CROD impose une présentation des dépenses de missions sociales ventilées entre trois catégories : « actions réalisées en France », « actions réalisées à l'étranger » et « versements à d'autres organismes ».

9.5.3. Détail des missions sociales

La Fondation a pour missions la promotion de l'action humanitaire et sociale en France et à l'étranger ainsi que le soutien des actions de l'Association Médecins Sans Frontières dans toutes ses activités.

- La promotion de l'action humanitaire et sociale

Cette mission sociale se déploie au travers des activités du Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (Crash) qui anime le débat et la réflexion critiques sur les pratiques de terrain et le positionnement public, afin d'améliorer l'action de l'Association Médecins Sans Frontières.

- Le développement d'actions d'innovations médicales

Au cœur du mouvement Médecins Sans Frontières, à la croisée des savoirs et de la médecine humanitaire et des technologies numériques, la Fondation MSF développe de nouveaux outils médicaux pour les patients les plus vulnérables. Pour y parvenir, elle crée les conditions de coopération entre ces énergies et les savoirs multidisciplinaires (médical, technologique, épidémiologique, sociologique), valorise les ressources auxquelles elle a accès sur les terrains MSF et active un réseau de partenaires extérieurs. Elle participe ainsi à la mise à disposition d'outils de diagnostic, de prévention, de prise en charge des patients qui ont pour vocation d'améliorer la façon dont MSF fournit des soins de santé.

- Aide à la conception de prothèses et d'orthèses 3D (projet 3D)

- Application d'aide aux diagnostics des antibiogrammes (projet AntibioGo)

- Mise en place de nouvelles pratiques de rééducation en pédiatrie, pour les patients brûlés et en santé de la femme (projet Rééducation Task Force)

- Le soutien des actions de l'Association Médecins Sans Frontières au travers :

De la contribution financière à des projets de l'Association Médecins Sans Frontières porteurs de nouvelles pratiques encore plus efficaces pour répondre aux besoins des populations

Les charges de missions sociales par destination s'élèvent en 2025 à 3 841 milliers d'euros, en diminution de 748 milliers d'euros par rapport à 2024. Elles se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2025	2024
A Projets d'innovation médicale	2 096	3 342
B Support des opérations	186	245
C Information et sensibilisation du public	842	863
D Versements à d'autres organismes	716	140
Missions sociales	3 841	4 589

Les dépenses détaillées de missions sociales s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	2025	2024
Projet 3D	151	162
Projet rééducation	304	314
Projet Antibio	1 207	2 510
Projet Test de Diagnostic Rapide	44	48
Projet AI4CC (dont Fondation FIFHA)	248	185
Optimilk	80	0
COVID-projet GOMA	0	0
COVID-alerte Niger	0	122
Missions exploratoires	63	0
A Total des projets d'innovation médicale	2 096	3 342
B Support des opérations	186	245
C Information et sensibilisation du public	842	863
Missions sociales réalisées par MSF Fondation	3 124	4 449

Note A :

Les **projets d'innovation médicale** totalisent 2 096 milliers d'euros de dépenses, en diminution de 37% sur l'exercice clos au 31 décembre 2025.

- ✓ **Le projet 3D** utilise la technologie 3D pour améliorer l'accès aux prothèses dans nos contextes d'intervention. C'est un enjeu majeur pour que les personnes amputées puissent retrouver leur intégrité physique et leur autonomie. Cet outil particulièrement adapté au terrain est utilisé depuis 2017 par les équipes opérationnelles de MSF à Amman en Jordanie. En 2018, le projet 3D s'est étendu à la conception de masques compressifs du visage pour les grands brûlés, aujourd'hui intégrés à la prise en charge des patients brûlés dans les programmes de MSF à Amman, en Haïti et à Gaza.

En 2025, le programme 3D a également été intégré au projet MSF de prise en charge de brûlés à Athme, en Syrie.

- ✓ **Le projet Rééducation Task Force** : 2025 marque la première année pleinement opérationnelle, avec une équipe d'experts spécialisés en pédiatrie, santé de la femme et brûlures, chargée de mettre en place et d'assurer le soutien aux activités de rééducation spécialisées au sein des projets MSF. L'année a été marquée par de nombreuses visites de soutien et formation continue sur des terrains déjà implémentés, par de

nouvelles implémentations, ainsi que par des missions exploratoires pour étudier de nouveaux besoins.

Pédiatrie : intégration d'activités de rééducation dans trois nouveaux projets de prise en charge de la malnutrition afin de traiter les retards neuromoteurs et les atteintes orthopédiques, au Nigeria et au Tchad. Soutient à la mission au Yémen.

Santé de la femme : prise en charge des complications liées au traitement du cancer du col de l'utérus au Malawi, des fistules vésico-vaginales et complications obstétricales au Nigeria, lancement d'un nouveau projet en Afghanistan et exploration au Yémen.

Brûlures : formation et accompagnement continus des équipes sur les missions en Syrie, Haïti, Soudan du Sud et Yémen.

- ✓ **AI4CC** (Fondation FIFHA) : La Fondation mène un projet de recherche visant à améliorer le dépistage du cancer du col de l'utérus en combinant un test HPV et l'intelligence artificielle (IA). Dans ce cadre, la collaboration avec le National Cancer Institute (NCI) s'est poursuivie pour la mise en œuvre de l'étude internationale PAVE.
- ✓ **Optimilk** : Le projet Optimilk F-60 a été initié par des spécialistes de la nutrition au sein de MSF et par les chercheurs de l'icddr,b, centre de référence mondial en recherche clinique sur la malnutrition infantile. Il vise à repenser le lait thérapeutique F-75, utilisé depuis plus de 40 ans, afin de mieux répondre aux besoins physiologiques des enfants souffrant de malnutrition aiguë et d'optimiser la phase de stabilisation à l'hôpital.
En 2025, La Fondation MSF accompagne MSF et l'icddr,b dans la structuration du projet avant la mise en œuvre de l'essai clinique de phase 1, prévu en 2026.
- ✓ **Projet Tests de diagnostic rapide** : La Fondation MSF finance et soutient le développement par DiaTROPIX (plateforme de l'Institut Pasteur de Dakar) de deux nouveaux TDR : l'un pour la rougeole et l'autre pour la méningite. Après l'achèvement du développement du TDR rougeole en 2024, l'année 2025 a été consacrée à la production de lots de validation et de vérification, ainsi qu'au lancement des évaluations de performance et de l'étude de stabilité.
- ✓ **Missions exploratoires** : La Fondation explore de nouveaux projets en réponses à des besoins exprimés par le département médical de MSF. Ces explorations sont amenées à devenir des projets.

Note B :

Les frais d'organisation des déplacements sur les missions, la production et la diffusion des supports de communication des projets menés par La Fondation font partie intégrante de la mission sociale de La Fondation et sont regroupés en frais de « supports à la mission sociale ».

Note C :

Les dépenses d'**information et de sensibilisation du public** correspondent aux coûts du Centre de Réflexion sur l'Action et les Savoirs Humanitaires (CRASH) pour 842 milliers d'euros, principalement constitués de coûts salariaux.

Note D :

Enfin les **versements à d'autres organismes**, soutiens financiers aux projets innovants se décomposent ainsi sur les deux

derniers exercices :

tiers	En milliers d'euros	2025	2024
L'Institut Pasteur de Dakar, Sénégal	Projet Test de Diagnostic Rapide	123	140
Preventive Oncology International inc, USA	Projet AI4CC (dont Fondation FIFHA)	429	0
International Centre for Diarrhoeal Disease Research, Bangladesh	Optimilk	165	0
D Versements à d'autres organismes		716	140

9.5.4. Détail des charges de recherche de fonds

On distingue les frais d'appel à la générosité du public, les frais de recherche des autres fonds privés et les charges liées à la recherche de subventions et concours publics (financements institutionnels).

Les dépenses de recherche de fonds s'élèvent en 2025 à 460 milliers d'euros contre 456 milliers d'euros en 2024.

9.5.5. Détail des charges de fonctionnement

Le fonctionnement comprend les activités de gestion générale de La Fondation dont les activités de back office du type comptabilité et gestion de personnel, mutualisées et facturées par l'Association MSF.

Le coût des services de fonctionnement s'élève en 2025 à 380 milliers d'euros contre 380 milliers d'euros en 2024. Ils restent stables et représentent une part de 8% du total des emplois annuels.

9.5.6. Détail des reports en fonds dédiés de l'exercice

A la clôture de l'exercice 2025, aucun montant de fonds affectés collectés dans l'année et non encore utilisés n'a été constaté (voir 4.2 « Détail du passif » paragraphe « Fonds dédiés »).

9.6 Les produits par origine

En milliers d'euros	2025	2024
Dons manuels	2 795	2 795
Legs, donations et assurances-vie	196	321
Mécénat	467	380
Dons, legs et mécénat	3 457	3 496
Produits financiers sur placements issus de la générosité du public**	124	119
Autres ressources	1	0
Autres produits liés à la générosité du public	125	119
Contributions financières sans contrepartie	1 191	1 759
Refacturations	5	0
Produits exceptionnels & produits divers	11	55
Autres produits non liés à la générosité du public	16	56
Reprises provisions	0	0
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	0	59
TOTAL produits par origine	4 789	5 490

**rémunération de la trésorerie constituée des ressources de générosité du public placées

Les dons, mécénat et legs, y compris les produits issus de la donation de la fondation abritée FIFHA s'élèvent à 3 457 milliers d'euros en diminution de 39 milliers d'euros par rapport à l'année 2024.

Les autres produits liés à la générosité du public s'élèvent à 125 milliers d'euros. Ils comprennent l'intégralité des produits financiers.

La Fondation a bénéficié pour le financement du projet Antibioogo porté par l'Association MSF de 418 milliers d'euros de MSF Canada et de 773 milliers d'euros de l'Association MSF (elle-même ayant perçus ces financements de MSF Norvège pour 64 milliers d'euros et de MSF USA pour 709 milliers d'euros).

10. Le compte d'emploi des RESSOURCES (En K euros)

Le « nouveau » Compte d'Emploi des Ressources (CER) est présenté, conformément au nouveau règlement n°2018-06, en quatre parties :

- Ressources et emplois de la générosité du public de l'exercice ;
- Evolution du montant de la générosité du public non utilisée et libre d'affectation sur l'exercice ;
- Ressources et emplois de la générosité du public qui prennent la forme de contributions volontaires en nature ;
- Fonds dédiés liés à la générosité du public.

Le CER vient préciser l'utilisation de la générosité du public que le CROD a isolé dans la colonne « Dont générosité du public » du tableau des emplois et ressources de l'année.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES	2 642	2 821	1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie	0	0
- Actions réalisées par l'organisme	0	0	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	0	0	- Dons manuels	2 795	2 795
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	196	321
- Actions réalisées par l'organisme	1 926	2 681	- Mécénats	467	380
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	716	140	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	125	119
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	460	435			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	460	435			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	371	355			
TOTAL DES EMPLOIS	3 473	3 611	TOTAL DES RESSOURCES	3 582	3 616
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	0	0
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	0	0	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	0	59
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	109	64	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL	3 582	3 675	TOTAL	3 582	3 675

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 693	2 684
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	109	64
(-) Financement du stock d'urgence	0	0
(-) Investissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-77	-55
(+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	0
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 725	2 693

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024		EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	0	0	Bénévolat	103	101
Réalisées à l'étranger	103	103	Prestations en nature	0	9
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0	9	Dons en nature	0	2
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0	0			
TOTAL	103	112	TOTAL	103	112

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	0	59
(-) Utilisation	0	-59
(+) Report	0	0
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	0	0

10.1 Détail des produits dédiés et non dédiés

Conformément à l'article 432-9 du règlement n°2018-6, les produits de la générosité du public sont ci-après détaillés en fonction de la volonté du financeur de les dédier ou non à des projets définis.

En milliers d'euros	Dédié	Non dédié	2025	Dédié	Non dédié	2024
Dons manuels	73	2 722	2 795	63	2 732	2 795
Legs, donations et assurances-vie	99	98	197	0	321	321
Mécénat	350	117	467	350	30	380
Autres produits liés à la générosité du public	0	124	124	5	114	119
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	0	0	0	0	59	59
Produits de générosité du public	522	3 060	3 582	419	3 256	3 675

10.2 Mode de financement des emplois et immobilisations et affectation des ressources collectées auprès du public

L'ensemble des ressources de la Fondation a vocation à financer l'ensemble de ses emplois et de ses investissements, dans la limite de la restriction posée par le Conseil d'Administration à compte du 1^{er} janvier 2016 selon laquelle, les ressources non affectées issues de la générosité du public ne financent aucun investissement lié à l'ensemble immobilier de Mérignac ni aucunes dépenses relatives à l'exploitation de ce site.

Néanmoins, certaines ressources financent prioritairement certains emplois.

Les affectations prioritaires de ressources sont régies par les cinq principes suivants entérinées par le Conseil d'Administration de la Fondation :

- Dans le respect de la volonté des donateurs, les ressources affectées sont intégralement allouées aux dépenses concernées (par exemple : dons dédiés à une thématique particulière).
- Chaque activité génératrice de ressources est financée par les ressources qu'elle génère, sauf affectation contraire par un tiers. Les ressources tirées du patrimoine immobilier sont, dans cette optique, affectées prioritairement au financement de la gestion de ce patrimoine et aux investissements afférents. Ceci concerne en particulier les revenus locatifs.
- Les ressources issues de la générosité publique sont utilisées en priorité pour financer les activités liées aux missions sociales de manière générale et les subventions accordées à d'autres organismes en particulier.
- Les ressources issues de la générosité publique sont utilisées en deuxième ordre de priorité pour le financement des investissements, puis pour le financement des frais de fonctionnement et de la recherche de fonds.

10.3 Utilisation de la générosité publique par catégorie d'emploi

Selon les principes décrits précédemment, en 2025, la Fondation MSF a utilisé 3 550 milliers d'euros de ressources de générosité du public sur l'exercice. Au 31 décembre 2025, le solde de ces ressources s'élève ainsi à 2 725 milliers d'euros.

La générosité du public finance en 2025 :

- Les emplois de mission sociale à hauteur de 69% pour 2 642 milliers d'euros :

En milliers d'euros	Total dépenses	Financement par la GP
Projet 3D	151	144
Projet rééducation	304	304
Projet Antibio	1 207	14
Projet Test de Diagnostic Rapide	167	167
Projet AI4CC (dont Fondation FIFHA)	677	677
Optimilk	245	245
COVID-projet GOMA	0	0
COVID-alerte Niger	0	0
Missions exploratoires	63	63
Total des projets d'innovation médicale	2 813	1 614
Support des opérations	186	186
Information et sensibilisation du public	842	842
Missions sociales réalisées par MSF Fondation	3 841	2 642

- 100% des emplois de recherche de fonds (460 milliers d'euros),
- 95% des frais de fonctionnement (371 milliers d'euros).